



Plus de résilience en période de changement (pour les gérants de magasin)

Type
Offre ouverte, en interne et en
ligne

Durée
1 x 8 heures

1 x 3 heures

Langue
NL et FR

Groupe cible

Gérants de magasin des commissions paritaires 202, 311 ou 312

Qu'apprend le participant durant cette formation ?

La formation porte d'une part sur l'analyse de la charge de travail et de l'évolution des situations au travail et d'autre part sur l'identification des résistances que vous, en tant que gérant, ou vos collaborateurs ressentez face à ces changements (p.ex., la charge de travail ne cesse d'augmenter, comment vos collaborateurs réagissent-ils et comment y font-ils face ?).

Lors de cette formation, nous enseignons aux gérants comment renforcer leurs compétences en communication et en coaching pour mieux maîtriser les situations difficiles au sein de l'équipe et sur le lieu de travail. Nous insistons sur l'importance de poser des questions constructives aux collègues ou aux clients et de pouvoir discuter des facteurs de stress.

Le formateur

Cette formation est dispensée par 

Programme

PRÉ-TRAJET

- Prise de contact par voie électronique avec les participants
- Travail préparatoire

JOURNÉE DE FORMATION

Comment gérer la charge de travail ?

- Qu'est-ce que la charge de travail et comment m'affecte-t-elle ?
- Que faire si la charge de travail devient trop lourde ?
- Comment puis-je reconnaître chez moi les signes d'un excès de stress ?

Comment adopter le bon état d'esprit lors de changements ?

- Que puis-je faire et quand lâcher prise ?
- Comment mobiliser mon état d'esprit de développement ?

Renforcer la résilience des collaborateurs

- Soutenir les collaborateurs
- Coacher les collaborateurs
- Vaincre les résistances

POST-TRAJET

- Carte de conseils
- Conseil de la semaine
- Moment de retour

Subventions offre ouverte

La formation est gratuite pour les travailleurs des commissions paritaires 202, 311 et 312. Pour chaque participant à l'offre ouverte, l'entreprise concernée reçoit 80 € par demi-journée de 3 heures (ou 160 € par journée de 6 heures) versés par le fonds social compétent.